



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 8 novembre 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 7 novembre 2018

Membres présents : CAREL René, MARTY Gilles (Aguessac) LADET Raymond (La Cresse) ARAGON Guy, PONS Bernard (Verrières), VAISSETTE Alain, FORIR Christian (Rivière-sur-Tarn), ALBIGES Jean-Claude, MONTROZIER Alain (Compeyre), MAZET André, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

- Validation du Document Unique

Suite à l'avis favorable du Comité Technique sur le projet de Document Unique, le Document Unique est validé.

Voté à l'unanimité

- Proposition d'assurance SMACL

Après étude des besoins exprimés par le SIVOM, la société d'assurance SMACL a adressé une proposition comprenant les mêmes garanties que celles souscrites actuellement au GAN et à GENERALI.

La cotisation annuelle, au 25 octobre 2018, s'élève à 4 439.05 € pour l'ensemble des contrats. Il est décidé de résilier les contrats actuels et de souscrire de nouveaux contrats auprès de la SMACL, en fonction des dates d'échéances de chaque contrat.

Voté à l'unanimité

- Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement

La réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement étant un préalable nécessaire en vue du transfert de compétences dans des conditions optimales, le Conseil Syndical décide la réalisation de ce document et confie la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Voté à l'unanimité

- Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Le Conseil Syndical décide d'allouer à Madame Sonia ROUCAUTE, pour l'année 2018, l'indemnité de conseil fixée au taux de 75 %

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative au budget assainissement (DM n°3)**

<i>Désignation</i>		
	<i>diminution de crédits</i>	<i>augmentation de crédits</i>
D 66111 : intérêts des emprunts	4 000	
D 6063 : fournitures d'entretien et petit matériel		3 000
D 61558 : entretien et rep. Autres biens immobiliers		1 000
TOTAL	4 000	4 000

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative au budget eau (DM n°3)**

<i>Désignation</i>		
	<i>diminution de crédits</i>	<i>augmentation de crédits</i>
D 66111 : intérêts des emprunts	5 000	
D 6411 : salaires		5 000
D 21531 : réseaux eau	8 000	
D 1641 : remboursement emprunts - capital		8000
TOTAL	13 000	13 000

Voté à l'unanimité

- **Affaires diverses**

- Réparation de fuites : depuis le début 2018, le montant des réparations s'élève à plus de 38 000 €
- Problème de potabilité de l'eau : Ce problème a concerné uniquement la route de la Gare à Aguessac qui était alimentée par l'eau du Puits d'Aguessac. Après nettoyage du réseau et changement d'alimentation (par l'eau de St Pierre) la situation est revenue à la normale
- Intervention sur le réseau eaux usées quartier de l'Arquinel à Compeyre : réparation de buses, création de regards – coût : 6 177 € HT.
- Suite à la demande d'alimentation en eau potable des fermes des Vabres, Saliès et l'Antéjas, l'agent de maîtrise du SIVOM élabore l'étude technique et financière de ce projet.
- Lotissement « Antoine » à l'Estrade – Aguessac : problème avec les nouvelles constructions. Il est difficile d'obtenir des documents fiables (il n'y a pas de voie de desserte des lots, les emplacements des regards eau potable sont différent sur plan et sur site,...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45



Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER